

Agnès THILL

Députée de l'Oise

Tribune du 14 juin 2019

Ne nous trompons pas d'ennemi...

L'Episode « Européennes » à peine terminé, et sans délai de prévenance, me voilà de nouveau convoquée devant la Commission des Conflits.

Reproche : Homophobie.

Mais je n'ai pas commis ce délit.

J'estime ce délit très grave et si j'étais coupable, j'exigerais d'être jugée devant les tribunaux.

Mais voilà : mes adversaires, si prompts, à raison, à déposer plainte pour le moindre fait ou propos homophobe, ne déposent aucune plainte à mon encontre.

Pourquoi ? La raison est aussi simple que leur « dossier » est vide : aucun fait, aucun propos homophobe ne peut m'être imputé.

Leur seule motivation : me salir sur les réseaux sociaux, les médias, pour tenter de faire croire au monde entier que je serais homophobe, et, ainsi, penser faire avancer leur cause.

Or, sous nos cieux démocratiques, il faut des preuves. Des faits pour se permettre d'accuser quiconque.

Et contre moi, pas de preuve puisque pas de faits !

Ainsi, me convoquer malgré ce vide, ce n'est rien d'autre que de succomber à la pression de ceux à qui il ne manque que les pierres pour me lapider.

J'en appelle à tous et toutes et particulièrement à mes chers collègues : ne vous trompez pas d'ennemi !

Avec, dans ma circonscription, un score de 38% aux Européennes, soit vingt points d'avance sur notre liste, l'ennemi ce n'est pas moi ! L'ennemi tout le monde le connaît : c'est cet extrémiste aperçu ce soir électoral aux cotés de leur jeune élu de vingt-trois ans. Combien, comme lui, pour entourer ce prétendu « rassemblement » ?

A moi, que reproche-t-on ? Une liberté de parole, quand notre Président de la République dit lui-même (lors de son discours aux Bernardins), attendre cette parole, qui interpelle les consciences tout en laissant libre.

De demander une profonde réflexion avant de légiférer pour trancher un sujet sociétal éthique aussi crucial que l'est celui de la PMA pour toutes, c'est-à-dire ouverte aux femmes seules ou homosexuelles.

Donc : de poser des questions. Sans que personne ne m'ait jamais prouvé qu'elles ne seraient pas légitimes.

Lesquelles ? La procréation est-elle une « technique » ? La vocation de la médecine est-elle de satisfaire un désir ? Tout désir a-t-il vocation à être assouvi ? Et si oui, est-ce à la société de le faire, est-ce à la société d'en assumer la charge-? D'assumer aussi sa conséquence, soit l'éviction des pères dans la naissance et l'éducation des enfants ? Est-ce le rôle d'un parlementaire ? Est-ce un progrès ? Une liberté ? Cette conquête infinie de droits, ne risque-t-elle pas de nous perdre dans l'illusion d'une surpuissance humaine ? Où sont les limites, les protections contre ces dangers ?

Et quid de la procréation post-mortem, la priorisation et le choix des gamètes, l'anonymat des dons, la marchandisation ... beaucoup de questions se posent dont beaucoup de réponses ne sont pas satisfaisantes dans les pays ayant légalisé la PMA pour toutes.

Faire ce que la biologie ne permet pas : voilà l'abîme devant lequel nous sommes, le pas que nous voulons franchir. Et il faudrait s'y jeter les yeux fermés, sans réflexion ?

Ces débats, permettant d'échanger sur ces sujets fondamentaux, et de réfléchir à leurs inévitables conséquences, je les réclame depuis un an.

Seule réponse : fin de non-recevoir. Pas de discussion, ni questions, ni d'échange ; ni de partage. Seule méthode : l'accusation d'homophobie. Seul argument : la volonté du parti.

La « promesse de campagne » ? Elles ne sont pas toutes tenues.

La conception d'un enfant n'est pas une promesse de campagne.

Le candidat avait-il promis le remboursement par la sécurité sociale, la multiplication des femmes seules avec enfants, l'absence de père ?

Surtout, c'est un cadeau au RN qui en profitera pour en tirer argument, pointer nos faiblesses et nos tendances à copier les travers de nos voisins.

Vraiment, on pourrait s'en passer.

Le timing ? Attendre la fin de la séquence « européennes », pour tenter de m'exclure, autant de tactiques, de calculs du vieux monde, que nous prétendions abandonner.

Cette convocation c'est la résurgence de la pensée unique. La preuve de la gravité de l'état de santé de notre pays.

Mon exclusion pour délit d'opinion, ce serait la voie royale vers le totalitarisme comme nous en avait averti Simone Weil (« L'enracinement »).

Mes amis de gauche, rassurez-vous : issue du 93 je travaillais dès seize ans et je donnais des cours particuliers avant d'être élue parce que oui, on est à dix-sept euros près quand on est une femme seule avec un enfant à charge.

Ne vous trompez pas d'ennemi ! L'ennemi, ce n'est pas moi ! On ne tergiverse pas avec le RN !

Cessez vos fausses accusations d'homophobie qui ne sont fondées sur rien !

Laissez-moi ma liberté d'opinion démocratique, et donc de désaccord avec la pensée unique !

J'ai le droit d'éveiller les consciences ! Et, souvent seule parmi le plus grand nombre, je ne suis en rien dangereuse !

Donnez une chance au débat !

Beauvais, le 14 juin 2019



Agnès Thill

Députée de l'Oise

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

La République En Marche (« LaREM » « le Mouvement »)
63, rue Sainte-Anne – 75002 Paris
Courriel : commissiondesconflits@en-marche.fr

Agnès THILL

Courriel :

Paris, le 11 juin 2019

Courrier envoyé par LRAR
Confirmé par courriel

Objet : Convocation devant la Commission des conflits de La République En Marche

Références : Articles 2, 3, 11 et 32 des statuts de La République En Marche (« les statuts ») et article 2 du règlement intérieur provisoire de La République En Marche (« le Règlement Intérieur ») et la Charte des Valeurs (« la Charte des Valeurs »).

Madame,

Le 27 mai 2019, le Bureau exécutif de La République En Marche, en application des articles 2, 3, 11 et 32 des Statuts, ainsi que de l'article 2 du Règlement Intérieur, a porté à la connaissance de la Commission des conflits les faits suivants vous concernant.

En tant qu'adhérente du Mouvement et élue parlementaire, membre du groupe LaREM à l'Assemblée nationale, il vous est reproché d'avoir publiquement tenu des propos de nature à nuire à l'élaboration du projet commun porté par le Mouvement et la majorité présidentielle.

C'est la raison pour laquelle le Bureau exécutif a régulièrement saisi la Commission des conflits, qui entend recueillir vos explications sur ces événements et statuer sur une éventuelle sanction à votre encontre.

Aussi, vous pourrez présenter vos observations devant la Commission des conflits au cours d'une réunion qui se tiendra au siège de la République En Marche, 63 rue Sainte Anne, 75002 Paris :

Le 25 juin 2019 à 13h00

Vous pourrez présenter vos explications et observations oralement et/ou par écrit devant la Commission des conflits au cours de cette réunion. Vous pouvez vous faire assister par le conseil de votre choix dont vous communiquerez à la Commission les nom, prénom et adresse.

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

Dans la perspective de cette rencontre, vous avez la possibilité de solliciter de la Commission l'accès aux documents dont elle dispose concernant les faits objet de la présente convocation. Vous pouvez également verser au débat toute pièce que vous jugez utile à l'instruction de votre dossier. La demande de consultation des documents ainsi que la transmission de nouvelles pièces se feront uniquement par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : commissiondesconflits@en-marche.fr.

La Commission des conflits est compétente pour prononcer différentes sanctions parmi lesquelles : l'exclusion, la mise en garde, le rappel à l'ordre ou aux statuts, le blâme, ou toute autre mesure proportionnée aux faits reprochés.

En cas d'absence ou d'empêchement, vous vous exposez à ce que la Commission statue au vu des seuls éléments dont elle dispose et qu'une sanction soit prononcée à votre encontre.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Daniel Cadoux
Président de la Commission des conflits

D.Cadoux